



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 18 septembre 2025**

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :**

M. Abdel GHEZALI

**Étaient absents :**

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

**OBJET : 24 - Casino de Besançon - Contrat de Concession de Service Public - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport annuel 2024**

Délibération n° 008040

## Casino de Besançon - Contrat de Concession de Service Public - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport annuel 2024

**Rapporteur** : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	04/09/2025	Favorable unanime
Commission de contrôle financier	04/09/2025	Favorable unanime
Commission Consultative des Services Publics Locaux	05/09/2025	Favorable unanime

### Résumé :

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon à la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, via un contrat de concession de service public.

En respect des dispositions légales, le concessionnaire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée (2024).

Le Casino a maintenu un niveau d'activité correct en 2024 et il n'y a pas d'évènement majeur à signaler.

### I. Les principales caractéristiques du contrat

**Objet** : La Collectivité confie au concessionnaire l'exploitation du Casino dans son ensemble (salles de jeux, restaurant, bar, spectacles) ainsi que l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements et matériels nécessaires à l'exploitation des activités.

**Durée** : 6 ans à partir du 19 novembre 2021 (autorisation des jeux) – Echéance le 18 novembre 2027.

**Caractéristiques générales du contrat** : Le contrat de concession est composé, conformément à la loi du 15 juin 1907 et l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les Casinos, d'un cahier des charges d'exploitation et d'un bail d'occupation des lieux, propriétés de la Ville de Besançon.

Le concessionnaire exploite les activités à ses frais et risques.

Le concessionnaire doit disposer d'une autorisation des jeux en vigueur et fait sienne l'obtention de ladite autorisation.

Le concessionnaire s'engage à mettre en œuvre un programme de protection des joueurs (prévention à l'abus des jeux et la dépendance).

#### Principales obligations du concessionnaire :

- Jeux d'argent et de hasard : le concessionnaire exploite les salles de jeux sous réserve de l'autorisation ministérielle accordée ; il met en place une politique du jeu « responsable » ;
- Restauration : le concessionnaire est tenu d'exploiter une activité de restauration permanente, ouverte aux joueurs et aux non-joueurs ;
- Animations : le concessionnaire s'engage à proposer 100 évènements par an (spectacles, théâtre, expositions, conférences, soirée à thème...) ;
- Contribution au développement culturel du concédant : le concessionnaire apporte son soutien financier à un programme d'actions culturelles défini avec la Collectivité ; le montant annuel de ce soutien financier est fixé à 300 000 euros la 1<sup>ère</sup> année, sans clauses conditionnelles, et indexé pour les années suivantes.
- Bail : le concessionnaire verse à la Ville de Besançon une redevance (part fixe 300 000 € et part variable 50 k€ si le Produit Brut des Jeux > 14M€) pour l'occupation de locaux (avec indexation)
- Le concessionnaire verse une taxe sur le produit brut des jeux (taux de prélèvement 15 %)
- Travaux et entretien : le concessionnaire assure à ses frais le nettoyage et l'entretien courant du Casino, la Ville de Besançon propriétaire s'engageant à assumer les grosses réparations.

Concessionnaire : La Société Touristique et Thermale de la Mouillère, SAS au capital de 612 000 €, est dédiée au contrat de CSP. Elle a son siège social à Besançon. Elle est détenue à 100% par la SASU JOAGROUPE FINANCES, située à Lyon.

## II. Analyse de la qualité du service

### A/ La fréquentation

Le Casino de Besançon occupe la place de premier casino de Franche-Comté avec 36 % de part de marché (contre 35 % en 2022). Les autres casinos sont Luxeuil (28 %), Lons le Saunier (26 %) Salins les Bains (10 %) et Saint Laurent en Grandvaux (tourné vers la clientèle suisse). A noter que le groupe JOA détient 4 des 5 casinos franc-comtois, seul le casino de Salins est hors Groupe. La part du casino de Besançon tend à augmenter assez sensiblement depuis 4 ans, passant de 31 à 36 %.

La fréquentation est mesurée par trois indicateurs :

Activité	Entrées-couverts 2024	Entrées-couverts 2023	Entrées-couverts 2022	Evolution 23/24 en %
Machines à sous	173 181	171 921	156 796	+0,7%
Jeux de table	14 594	13 916	11 683	+4,9 %
Restaurant	25 534	25 569	23 925	-0,1 %

L'année 2024 voit le Casino de Besançon augmenter légèrement son activité par rapport à 2023 ce qui est jugé décevant par le concessionnaire au regard des investissements et nouveautés amenées. De plus, les travaux au Casino de Luxeuil ont engendré un report partiel de sa clientèle sur celui de Besançon, ce qui n'est que temporaire. Ce ralentissement de croissance s'inscrit dans une tendance nationale

Toutefois, tous les secteurs d'activité ont vu leur chiffre d'affaires progresser (entre 1,3 et 5,4 %), et le Produit Brut des Jeux 2024 dépasse le seuil de 14 M d'€ pour la deuxième fois d'affilée, ce qui est un marqueur de bonne activité pour le Casino.

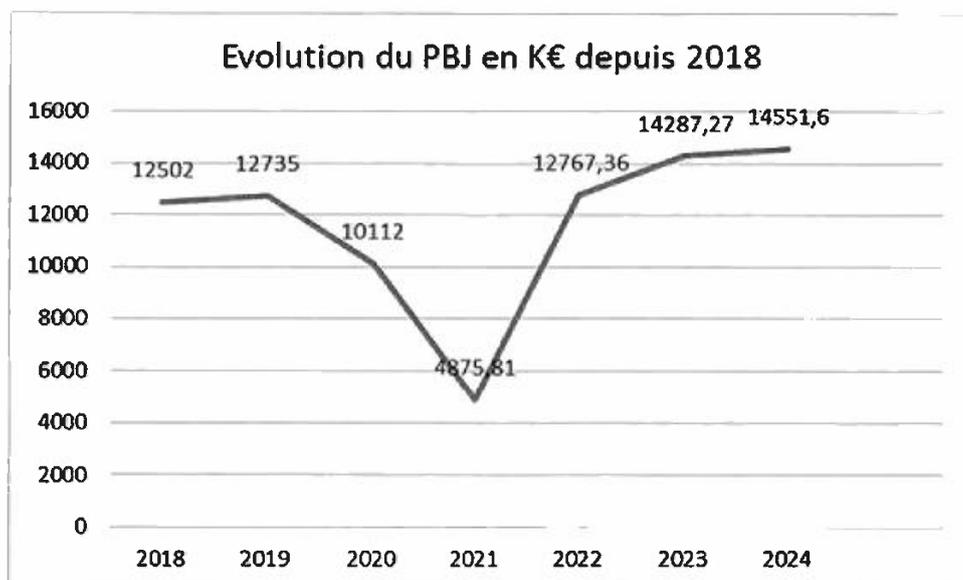
La progression de l'activité de restauration se poursuit, dépassant le million d'euros en CA brut. Elle reste malgré tout fragile comme l'ensemble de ce secteur d'activité, d'autant que la fréquentation stagne depuis trois exercices.

Les perspectives d'activité de la STTM pour 2025 sont prudentes et cohérentes avec les tendances nationales : le marché des casinos connaît une croissance faible depuis 2023, et la fréquentation de la restauration est à surveiller également, dans un contexte économique en tension.

### B/ Les jeux

Le Casino offre à sa clientèle un parc de 112 machines à sous (-1 par rapport à N-1), 34 postes de roulette anglaise électronique et 7 postes de Black-Jack électronique (idem 2023), ainsi que quatre tables de jeux installées (pour cinq autorisées) : trois de Black Jack et une de roulette anglaise. Il y a donc, potentiellement, la possibilité d'accroître le nombre de machines installées.

Le Produit Brut des Jeux continue sa progression en 2024. Il s'établit à 14 551 k€ en 2024, affichant une hausse toutefois moindre que l'année précédente (+ 1,8 % contre + 11,9 % entre 2022 et 2023). Plus en détail, la hausse est de 2 % pour l'activité des machines à sous (11 700 k€ contre 11 472 k€ en 2023) et de 1,3 % pour les jeux de table (2 850 k€ contre 2 815 k€ en 2023).



Les machines à sous attirent l'essentiel de la clientèle du Casino de Besançon mais l'activité des jeux traditionnels, notamment électroniques, est très appréciée du jeune public et continue de croître.

La STTM et le groupe JOA poursuivent l'action menée au plan national pour « un jeu responsable » : par la formation de leur personnel (repérer des addictions, respecter les mesures d'interdictions de jeux), par la sensibilisation de la clientèle (affichage, dispositif spécifique aux jeunes joueurs de poker, limitation volontaire d'accès) et la mise en place de solutions d'accompagnement.

#### **C/ La restauration, les bars**

Le restaurant « Le Comptoir » offre une capacité de 90 couverts en salle, complétée par 60 en terrasse. Sa capacité d'accueil peut passer à 100 personnes assises en version banquet, et 150 personnes debout en version « cocktail ». C'est un espace privatisable.

Le restaurant accueille une clientèle d'affaires à déjeuner et propose des tarifs étudiés pour les banquets. En soirée, la clientèle est plus urbaine, et s'y ajoutent les joueurs du Casino.

Le restaurant contribue grandement aux animations organisées par le Casino au travers des nombreuses soirées qui ont lieu toute l'année : diners-spectacles, soirées-dansantes, nouvel-an, karaoké, soirée Saint-Valentin, cabarets, soirées gastronomiques...

Le bar, par son positionnement, se trouve au cœur de l'établissement, il est doté d'un écran géant pour des animations sportives ou musicales. On y propose notamment cocktails et snacking à toute heure.

#### **D/ Communication, animation**

L'établissement dispose de panneaux de communication longue conservation aux différentes entrées de la ville. Le Casino a fait appel à un influenceur local et travaille avec des radios locales. Un accent particulier a été mis sur l'offre de restauration et la belle terrasse, donnant sur le parc du Casino, avec notamment un jeu concours.

Le groupe mène régulièrement des actions de communication (publicité panneaux, réseaux sociaux, presse locale...) et parallèlement, poursuit sa politique de fidélisation de la clientèle autour de sa carte club JOA.

### **III. Les conditions d'exécution du service**

#### **A/ Le personnel**

L'effectif moyen est à la baisse et s'élève à 58,8 Equivalent Temps Plein (CDI, CDD, Intermittents et extras) contre 60,6 sur l'exercice précédent. Cette baisse des effectifs s'explique essentiellement par la difficulté à pourvoir certains postes dans des secteurs comme les jeux de tables et la restauration. Le personnel est réparti en 38,13 ETP hommes et 20,67 ETP femmes. Les salariés bénéficient d'un plan de formation spécifique et de mises à jour régulières.

## **B/ Tarifs et horaires**

Le secteur « machine à sous + bar » ouvre à 10 h, et le secteur « tables de jeux + bar » ouvre à 19 h. Les deux secteurs ferment à 3 h du matin ou 4 H les vendredis, samedis et veilles de jours fériés. Le restaurant « Le Comptoir » est ouvert tous les jours selon les horaires suivants : 12 h / 14 h et 19 h 00 / 21 h (21h30 les vendredis et samedis).

## **C/ Soutien à des actions touristiques et culturelles**

Le Casino apporte son soutien à l'effort artistique et à l'attractivité de la ville. En 2024, ce soutien s'est traduit de la façon suivante :

- Animations internes (spectacles, concerts et animations) en respect du contrat DSP pour 49 k€ contre 44 k€ en N-1 (spectacles, animations et expositions artistiques).
- Soutien à des manifestations artistiques, tel que prévu au contrat de DSP et en accord avec la Ville de Besançon : 300 K€ se décomposant comme suit : 120 k€ pour la Rodia, Scène des musiques actuelles, 95 k€ pour le Festival International de Musique et 85 k€ pour le Festival du bitume et des plumes et #trottoir1.
- Les dépenses « autres » (sponsoring, partenariats, manifestations sportives et culturelles) se sont élevées à 104 k€.

Soit un total de 454 k€ contre 464 k€ en 2023.

## **D/ Effort social et politique RSE**

Le contrat de concession prévoit, en respect de l'article 2 de l'arrêté du 29 octobre 2010, le versement annuel au titre des « orphelins » au Centre Communal d'Action Sociale. A ce titre, le concessionnaire a versé 11 490 € en 2024.

Le groupe JOA a mis en œuvre une politique RSE axée sur différentes thématiques : la politique de prévention du jeu excessif (« responsable gaming », label dont bénéficie le groupe JOA), l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, le respect de la neutralité, l'atténuation de l'impact environnemental (« smart buliding », gestion des déchets, réduction du gaspillage alimentaire). Cette politique est déclinée à l'échelle de l'ensemble des casinos du Groupe.

## **E/ Attestation, rapports techniques**

L'autorisation d'exploiter les jeux a été obtenue le 19 octobre 2021 pour une durée de 6 ans à compter du 19 novembre 2021, soit jusqu'au 18 novembre 2027, fin du présent contrat de concession.

Le groupe JOA respecte les obligations réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment, en lien avec le dispositif Tracfin.

Les locaux sont propriétés de la Ville de Besançon. Les visites régulières effectuées par la Ville de Besançon et par les organismes agréés de contrôle (site ERP) n'ont pas permis de détecter des défaillances dans l'entretien, la propreté ou la sécurité du site.

La STTM a transmis à la Ville l'ensemble des documents techniques prévus par le contrat de concession de service public. Ces interventions ont fait l'objet de rapports versés au registre de sécurité.

Des échanges réguliers sur ces différents points ont lieu entre la Ville de Besançon et le concessionnaire.

## **IV. Données économiques**

### **A/ Situation financière du concessionnaire**

Le groupe JOA est le 2<sup>e</sup> opérateur de jeux en France avec 33 casinos, 34 restaurants et 44 bars Il emploie 2 100 collaborateurs qui accueillent plus de 5 millions de visiteurs par an.

La STTM, société dédiée au Casino de Besançon, a arrêté ses comptes annuels au 31 octobre 2024. Ils sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le total du bilan s'établit à 4 423 k€. Le résultat net 2024 est un bénéfice de 1 488 k€.

Résultat en €	31.10.2024	31.10.2023	31.10.2022	31.10.2021
Total chiffre d'affaires	8 040 018	7 878 595	7 015 781	2 985 161
Total charges d'exploitation	-6 659 407	-6 657 155	-6 135 586	-3 441 810
<i>dont achat alimentation</i>	506 569	573 346	482 036	151 346
<i>dont masse salariale+charges</i>	3 322 312	3 167 785	3 168 022	0
<i>dont redevance JOA et frais de siège</i>	620 340	532 401	470 143	251 310
<i>dont redevance Ville</i>	300 000	300 000	200 000	200 000
<b>Résultat d'exploitaton</b>	<b>1 886 973</b>	<b>1 751 178</b>	<b>1 271 153</b>	<b>311 495</b>
Autres produits et charges nets	107 968	-150 121	-179 306	625 097
<b>Résultat net apres impôts</b>	<b>1 488 579</b>	<b>1 071 319</b>	<b>700 889</b>	<b>168 448</b>
Fonds propres	2 161 797	1 744 537	1 374 098	1 335 690

Le Groupe JOA opère une centralisation de la trésorerie de l'ensemble de ses casinos et fait remonter en dividendes à la maison-mère les excédents de ses casinos, afin de mutualiser les ressources pour soutenir ensuite ses établissements les plus en difficultés ou financer des travaux dans les établissements. Ainsi, 1 071 k€ de dividendes issus du résultat 2023 de la STTM ont été remontés au Groupe en 2024.

De ce fait, les ratios financiers du bilan semblent fragiles, mais les engagements du groupe JOA vis-à-vis de la STTM lèvent tout risque sur ce constat.

Le résultat d'exploitation en 2024 est satisfaisant avec 1 887 k€, en hausse par rapport à N-1 (1 751 k€). Le résultat net 2024 bénéficie par ailleurs du dénouement positif d'un litige à l'échelle nationale qui est répercuté sur l'ensemble des casinos JOA et contribue pour 291 k€ au résultat à Besançon.

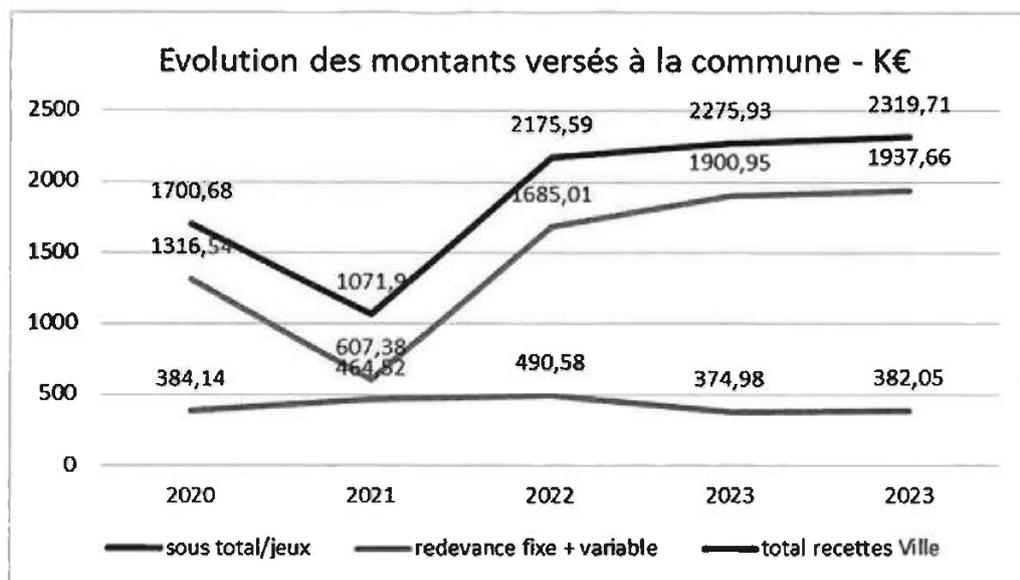
Le montant global des investissements 2024 est de 388 k€, dont 279 k€ de machines à sous et les licences liées.

## B/ Liens juridico-financiers avec la Ville de Besançon

La STTM verse à la Ville de Besançon (directement ou indirectement) une quote-part sur le produit brut des jeux, et une redevance contractuelle (partie fixe et variable). Au titre de 2024, le montant total ainsi enregistré chez STTM s'établit à 2 320 k€ après ajustement de la part variable de redevance. Pour rappel, à ce total s'ajoute le soutien aux manifestations artistiques (dispositif « CIMAQ »).

L'évolution des versements pour la Ville ces cinq dernières années est la suivante :

hors CIMAQ	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
prelmt communal	998,07	477,42	1259,9	1413,72	1439,6
reversement de l'Etat	318,47	129,96	425,11	487,23	498,06
sous total/jeux	1316,54	607,38	1685,01	1900,95	1937,66
redevance fixe + variable	384,14	464,52	490,58	374,98	382,05
total recettes Ville	1700,68	1071,9	2175,59	2275,93	2319,71



A l'inverse, la Ville a versé en 2024 à la STTM le remboursement d'un abattement fiscal de 70 k€ au titre de 2023.

### C/ Obligations contractuelles et réglementaires

La STTM a rempli l'ensemble des obligations contractuelles prévues au contrat de CSP.

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a été sollicité une fois en 2024 sur le rapport d'activité 2023.

**Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère dans le cadre de la Concession de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,

Abdel GHEZALI  
Adjoint

Anne VIGNOT

# RAPPORT DU DELEGATAIRE

- Exercice 2024 -

**SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOILLERE**

2 AVENUE CARNOT – 25000 BESANCON

SAS AU CAPITAL DE 612 000 €  
562 820 357 RCS BESANCON  
TVA FR 28 562 820 357 - APE 9200 Z



# SOMMAIRE

## Partie I PRESENTATION

- I.1 - Présentation juridique de la société
- I.2 - Cahier des charges et obligations
- I.3 - Autorisation d'exploiter les jeux

## Partie II DONNEES COMPTABLES

- II.1 - Compte d'exploitation
- II.2 - Commentaires par rapport à l'exercice précédent
- II.3 - Résultat exceptionnel
- II.4 - Etat synthétique de la variation de l'immobilier
- II.5 - Investissements
- II.6 - Méthodes d'amortissement
- II.7 - Etat des montants versés à la commune
- II.8 - Perspectives pour l'avenir et évolutions envisagées
- II.9 - Hausse de la CSG

## Partie III ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

- III.1 - Prestations aux usagers
- III.2 - Information et accueil de la clientèle
- III.3 - Politique RSE

## Partie IV RAPPORT TECHNIQUE

- IV.1 - Locaux
- IV.2 - Réglementation des jeux
- IV.3 - Descriptif du personnel
- IV.4 - Effort artistique et contribution au développement touristique de la ville

## Partie V RAPPORT FINANCIER

- V.1 - Politique tarifaires - Informations générales
- V.2 - Tarifs appliqués en restauration
- V.3 - Jeux : minimas et dénominations

## Partie VI ANNEXES



# I. PRESENTATION

## I.1. PRESENTATION JURIDIQUE DE LA SOCIETE

### Présentation de la société

La « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est une Société par Actions Simplifiée au capital de 612.000 € ayant son siège social à Besançon (25000) - 2 avenue Carnot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 562 820 357.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015, la totalité des 4.000 actions soit 100 % du capital et des droits de vote de la « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est détenue par la société JOAGROUPE FINANCE (ex MOLIFLOR), Société par Actions Simplifiée au capital de 16.545.864 €, dont le siège social est à Canet en Roussillon (66140) – 10 Promenade de la Côte Vermeille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 343 530 978.

La société MOLIFLOR est une filiale de la société JOAGROUPE HOLDING, Société par Actions Simplifiée au capital de 11.080.577 €, dont le siège social est à Canet en Roussillon (66140) – 10, Promenade de la Côte Vermeille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 483 883 880

### Direction de la société

La « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est représentée par son Président :

- Monsieur Laurent JOURDAIN depuis le 21 mars 2016.
- Et par Madame Edith IDRIS, Directrice Générale depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

### Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes titulaire est la société PricewaterhouseCoopers Audit (63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine).

## I.2. CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges a été renouvelé le 8 juin 2021 pour une période de 6 ans allant du 19 novembre 2021 au 18 novembre 2027.

Les principales dispositions du cahier des charges sont les suivantes :

- Obligations légales :
  - o Une offre de jeux reposant à la fois sur l'exploitation de machines à sous et de jeux de tables.
  - o L'exploitation d'une restauration permanente ouverte aux joueurs et aux non-joueurs et d'un bar
  - o A minima 100 animations par an
  - o L'établissement d'un rapport annuel
- Obligations financières
  - o Un taux de prélèvement communal sur le produit brut des jeux de 15%
  - o Contribution de 300 000€ au financement de « manifestations artistiques de qualité » organisées par la Commune
  - o Un loyer versé à la commune avec une partie fixe de 300 000€ et une partie variable de 50000€ (les données sont avant indexation)
  - o Des garanties de l'actionnaires unique
  - o Un programme d'investissement



### I.3. AUTORISATION DE JEUX

#### L'autorisation d'exploiter les jeux

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée par arrêté ministériel le 19 octobre 2021 pour une durée de 6 ans à compter du 19 novembre 2021 jusqu'au 18 novembre 2027.

#### Les Jeux autorisés

- 5 tables de jeux traditionnels dont 4 installées
- 112 machines à sous installées (sur un potentiel de de 150 si toutes les tables de jeux traditionnels autorisées étaient installées)
- 41 postes de jeux électroniques exploités (sur un potentiel de 75 si toutes les tables de jeux traditionnels autorisées étaient installées)

#### Les Membres du Comité de Direction au 31 octobre de l'exercice écoulé

- Mme IDRIS Edith, Directrice Responsable
- M. MICHELET Gilles, Directeur des jeux
- M. GUILLEMIN LABORNE André, Membre du Comité de Direction
- M. LEBRUN Julien, Membre du Comité de Direction
- Mme BONFILS Aline, Membre du Comité de Direction
- M. DELAITRE Maxime, Membre du Comité de Direction
- Mme LEFEBVRE Margot, Membre du Comité de Direction



## II. DONNEES COMPTABLES

### II.1. COMPTE D'EXPLOITATION – EXERCICE 2024

Compte d'exploitation	Exercice 2023	Exercice 2024
Chiffre d'affaires net	7 878 595	8 040 018
Reprises sur amortissements, provisions	228 163	237 714
Autres produits	301 575	268 648
<b>Total Produit d'Exploitation</b>	<b>8 408 332</b>	<b>8 546 380</b>
Salaires	2 237 644	2 241 878
Charges sociales	829 016	843 929
Autres charges d'Exploitation	3 590 495	3 573 600
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>6 657 155</b>	<b>6 659 407</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 751 177</b>	<b>1 886 973</b>
Produits financiers	69 532	104 446
Charges financières	10	10
<b>Résultat financier</b>	<b>69 522</b>	<b>104 436</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>1 820 700</b>	<b>1 991 409</b>
Produits exceptionnels	26 250	413 167
Charges exceptionnelles	193 256	119 990
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>-167 006</b>	<b>293 178</b>
Impôts sur les bénéfices / Participation	582 375	796 007
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 071 319</b>	<b>1 488 580</b>

L'établissement des comptes annuels est réalisé selon les méthodes définies par le règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable, homologué par arrêté du 22 juin 1999.

La saison 2023-2024 s'achève avec une croissance du PBJ de seulement + 1.8% en ligne avec les résultats du marché des casinos malgré tous les investissements réalisés sur le produit jeux et malgré l'ensemble de dépenses dédiées à la fidélisation et à la conquête. Cette faible croissance se traduit aussi par un trafic en très faible croissance (+0.7%).

L'activité restauration progresse légèrement également, principalement l'activité Bar.

Cette légère croissance couplée à une gestion rigoureuse des charges permet cependant de réaliser une belle performance en termes de résultat opérationnel.



## II.2. 2024 PAR RAPPORT A L'EXERCICE PRECEDENT

### Evolution du chiffre d'affaires net

CHIFFRE D'AFFAIRES NET (en €)			
Activité	2023	2024	évolution N/N-1
Produit brut jeux de table	2 815 048	2 850 792	1.3%
Produit brut machines à sous	11 472 224	11 700 767	2.0%
<b>Total produit brut jeux</b>	<b>14 287 272</b>	<b>14 551 559</b>	<b>1.8%</b>
Prélèvements	7 405 718	7 561 559	2.1%
<b>Total chiffre d'affaires jeux</b>	<b>6 881 554</b>	<b>6 990 000</b>	<b>1.6%</b>
Restaurant / Bars	954 205	1 005 630	5.4%
Autres	42 836	44 388	3.6%
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>7 878 595</b>	<b>8 040 018</b>	<b>2.0%</b>

Sur l'année 2024, le Casino de Besançon gagne 0.19 point de parts de marché principalement grâce à l'activité des jeux traditionnels électroniques mais profite aussi d'un impact positif lié et à la contrainte forte des travaux de rénovation du casino JOA de Luxeuil ou un flux plus important de joueurs d'appartenance à ce casino a pu être observé.

L'exercice 2024-2025 reste volatile d'un mois sur l'autre avec d'importants effets de paiement notamment sur le mois de novembre 2024.

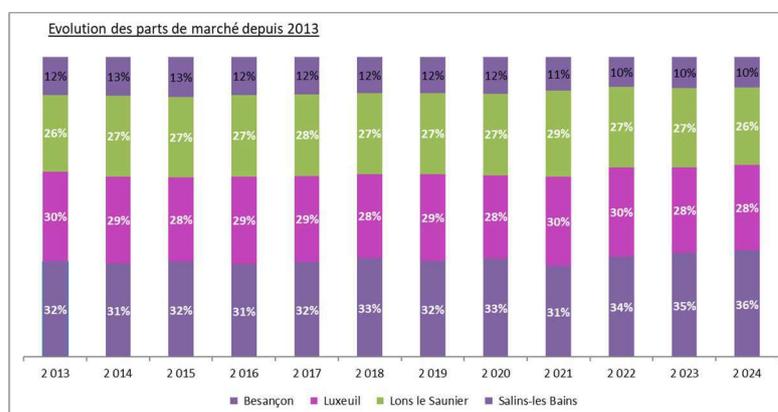
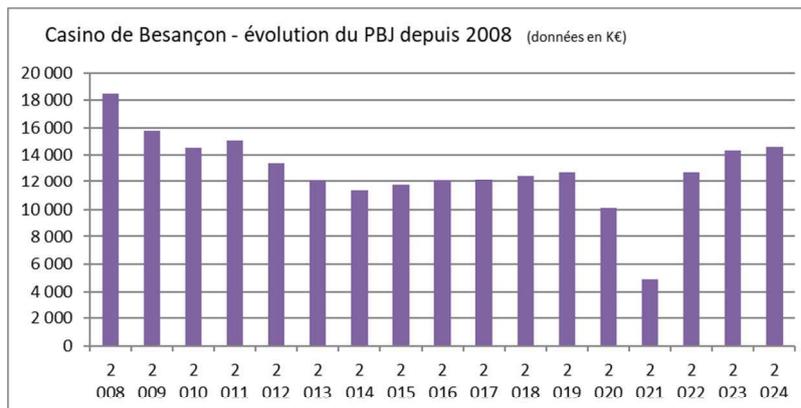
### Analyse du produit brut

PRODUIT BRUT (en €)			
Activité	2023	2024	évolution
<b>Total Machines à sous</b>	<b>11 472 224</b>	<b>11 700 767</b>	<b>2.0%</b>
BlackJack	711 801	699 789	-1.7%
Roulette Anglaise	228 368	222 852	-2.4%
Black jack Electronique	274 661	287 355	4.6%
Roulette Anglaise Electronique	1 600 219	1 640 796	2.5%
<b>Total Jeux traditionnels</b>	<b>2 815 048</b>	<b>2 850 792</b>	<b>1.3%</b>
<b>TOTAL PRODUIT BRUT</b>	<b>14 287 272</b>	<b>14 551 559</b>	<b>1.8%</b>

L'activité des Jeux traditionnels, notamment électroniques, très appréciée d'un public jeune, continue de croître malgré la politique de communication restreinte auprès de cette cible dans le cadre du jeu responsable et de la protection des plus jeunes.



## Evolution du produit brut des jeux et évolution des parts de marché



## Détail par nature des dépenses

DEPENSES (en €)			
Activité	2023	2024	évolution
Personnel	3 066 660	3 085 807	0.6%
Fonctionnement	1 518 912	1 589 178	4.6%
Entretien et réparations	171 416	156 344	-8.8%
Amortissements et provisions	395 127	444 021	12.4%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 152 114</b>	<b>5 275 350</b>	<b>2.4%</b>

La hausse des frais de personnel s'explique par la politique sociale active du Casino et du Groupe JOA avec la mise en place d'un accord pénibilité avec des majorations des heures de nuit et des jours de repos additionnels couplés avec une hausse générale des salaires. L'évolution est contenue à cause d'une légère baisse des effectifs (-3% sur les ETP légaux) suite à des difficultés de recrutement sur des postes en tension (croupiers et personnel de restauration). De nouveaux modes de recrutement ont été mis en place tels que la méthode de recrutement par simulation avec France Travail pour mieux faire connaître les métiers et besoins des casinos, et trouver des salariés qui n'auraient peut-être pas osés postuler via les méthodes traditionnelles.

Les dépenses de fonctionnement sont particulièrement impactées par des dépenses d'honoraires (formation des élus du comité social et économique) et par l'indexation du loyer.

Les dépenses de réparation et d'entretien portent principalement sur l'entretien du parc de jeux où les interventions curatives ont été moins importantes lors de cette saison.



### II.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les résultats 2024 sont favorablement impactés par un produit exceptionnel significatif.

Le Groupe JOA (via l'ensemble de ses casinos) était en conflit avec son assureur, au sujet de la perte d'exploitation de la période COVID. Suite à une décision de justice du 19/04/2024, les casinos du Groupe JOA ont perçu une indemnité d'assurance.

Ainsi, en juillet 2024, le casino JOA de Besançon a encaissé une indemnité de 387 k€. Compte tenu de l'appel de jugement de l'assureur, une provision pour risque à hauteur de 25% de la somme perçue a été comptabilisée. En effet, un risque de réduction de la somme perçue reste possible en appel.

L'indemnité d'assurance encaissée en 2024 a certes amélioré temporairement la situation financière du casino, mais elle reste un produit exceptionnel.

Cette indemnité ne constitue qu'une compensation partielle des pertes d'exploitation liées à la crise COVID-19 et ne modifie en rien les difficultés structurelles rencontrées par le casino.

A noter que le niveau de Participation est en forte croissance, compte tenu de l'impact de l'indemnité d'assurance perçue en 2024.

### II.4. ETAT SYNTHETIQUE DE LA VARIATION DE L'IMMOBILIER

Nature	Base 2023	Augmentations	Diminutions	Base 2024
Immobilisations incorporelles	646 502	171 931	130 079	688 354
Constructions	450 904	8 805		459 709
Installations techniques, matériel, outillage	4 026 488	119 283	147 052	3 998 719
Autres immobilisations corporelles	1 213 016	87 122		1 300 138
Titres immobilisés/prêts et autres immos fi	7 867	1 000		8 867
	6 344 777	388 141	277 131	6 455 787

### II.5. INVESTISSEMENTS

#### Investissements 2024

Le montant global des principaux investissements s'est élevé à 388141 €, réparti comme suit :

- Machines à sous & licences MAS .....279 K€
- Matériel informatique & mise à jour système d'exploitation casino ..... 48 K€
- Vidéosurveillance et portes d'accès..... 24 K€
- Etudes décrets BACS ..... 24 K€
- Aménagement restaurant .....12 K€

### II.6. METHODES D'AMORTISSEMENT

#### Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'acquisition historique. Les éléments incorporels qui ont une valeur inférieure à la valeur recouvrable sont dépréciés.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis.



### Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations).

A la suite de l'application des règlements sur les actifs, les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévisionnelle de chaque bien :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 80 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 30 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Machines à sous	Linéaire	4 à 8 ans

## II.7. ETAT DES MONTANTS VERSES A LA COMMUNE DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Nature	Montant 2023	Montant 2024
Prélèvement communal	1 413 724	1 439 600
Reversement Etat / Commune	487 234	498 061
Loyer	320 973	376 390
Cahier des charges	300 000	300 000
<b>TOTAL versement commune</b>	<b>2 521 931</b>	<b>2 614 051</b>

Le versement au titre des manifestations artistiques de qualité du cahier des charges s'est élevé à 300 K€, détaillé de la manière suivante :

- 120 K€ pour la RODIA, labellisée « Scènes de musiques actuelles »
- 95 K€ pour le 77<sup>ème</sup> Festival-Concours International de Musique de Besançon
- 85K€ pour le festival du bitume et des plumes

## II.8. PERSPECTIVES POUR L'AVENIR / EVOLUTIONS ENVISAGEES

Le marché des casinos connaît une croissance faible depuis juin 2023, avec une baisse de fréquentation perçue dans tout le secteur. La stratégie de 2025 reposera toujours sur le fait de retrouver nos clients contributeurs et séduire de nouveaux clients en renforçant nos positions de destination « loisirs » de référence dans notre marché local.

La restauration connaît également une situation et des perspectives délicates en termes de fréquentation comme globalement le secteur de la restauration en France. Or cette prestation restauration au sein des casinos JOA, est un des leviers de recrutement et fidélisation des clients

L'exercice 2024-2025 présente ainsi un enjeu pour chaque casino JOA : retrouver ses clients fidèles et séduire de nouveaux clients en renforçant nos positions de destination « loisirs » de référence dans notre marché local.

Cette stratégie repose sur :



- Une offre à destination d'une clientèle joueurs pour maintenir les parts de marché prises
- En s'appuyant d'une part sur une offre restauration / bar qualitative afin de fidéliser les clients joueurs via un club de fidélité réactif et optimisé mais aussi « séduire » de nouveaux clients loisirs.

Pour s'adapter aux attentes de nos clients, une évolution de la carte est prévue chaque saison. Cette dernière donnera de plus en plus la part belle aux produits bio et aux produits-locaux. Des propositions d'accords mets / vins sont proposés pour favoriser la vente additionnelle. Au niveau du bar, le développement des formules snackings et la mise en place de nouveaux concerts doivent permettre de dynamiser l'offre.

## II.9. HAUSSE DE LA CSG

Enfin, nous rappelons que la loi de Finance 2025 prévoit une réévaluation à la hausse de la CSG de +0.7 point à compter du 1er juillet 2025. Cette croissance de 11.2% à 11.9% du produit brut de jeux taxables aura un impact négatif d'environ 48.6 k€ par an (sur base du PBJ actuel) sur les comptes de la société.



## III. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

### III.1. PRESTATIONS AUX USAGERS

Le casino offre à sa clientèle :

112 machines à sous, 34 postes de Roulette Anglaise Electronique et 7 postes de Blackjack Electronique

Dimanche à jeudi..... de 10h à 3h

Vendredi, samedi et veille de jours fériés ..... de 10h à 4h

#### Les Jeux de tables suivants

- . Black Jack : 3 tables installées
- . Roulette Anglaise : 1 table installée

Dimanche à jeudi..... de 19h à 3h

Vendredi, samedi et veille de jours fériés ..... de 19h à 4h

#### Un restaurant

D'une capacité de 90 couverts en salle, complétée par 60 en terrasse, le Comptoir bénéficie d'une forte image dans notre ville.

Il accueille une clientèle d'affaires à déjeuner et propose des tarifs étudiés pour les banquets. En soirée, la clientèle est plus urbaine, à laquelle s'ajoutent des joueurs du Casino.

Il devient également un espace original pour des entreprises locales souhaitant organiser des soirées à thème : apéro 'entrepreneurs, remise de prix, présentation nouveaux produits, repas clientèle, etc. Ainsi sa capacité d'accueil en version « banquet » peut passer à 100 personnes assises en intérieur et en version « cocktail » à 150 personnes debout.

Le restaurant contribue pour une grande partie aux animations organisées par le Casino au travers des nombreuses soirées qui y ont lieu tout au long de l'année : Dîners – Concerts, Nouvel An, Saint Valentin... Une programmation artistique s'inscrivant comme un bon complément d'offre « loisir » à la clientèle et conférant à l'endroit une atmosphère de détente et de convivialité inégalée.

Le restaurant est ouvert chaque jour de 12h à 14h et de 19h00 à 21h00 (21h30 vendredi/samedi).

#### Un Bar au cœur de l'établissement

Doté d'un écran géant pour diffuser les événements sportifs ou clips musicaux, le bar offre un espace chaleureux et confortable avec la possibilité d'y accéder directement par le restaurant à toute heure. Il propose tous les jours des formules adaptées de cocktails et un service snacking et plats chauds toute la journée et jusqu'à la fermeture du Casino.

Dimanche à jeudi..... de 10h à 3h

Vendredi, samedi et veille de jours fériés ..... de 10h à 4h

#### Une salle « multiactivités » à l'étage

Compte-tenu des derniers aménagements et de l'exploitation des jeux de table au rez de chaussée, ce point de vente est exploité ponctuellement pour la clientèle privatisant la salle de l'étage pour y organiser différents types d'évènements (séminaire, cocktail privé, animations jeux de société ...). Il est évident que l'espace restreint ne



permet pas la mise en place d'animations et de manifestations d'envergure mais cet espace reste un bon relais complémentaire.

### III.2. INFORMATION ET ACCUEIL DE LA CLIENTELE

#### Nombre d'entrées sur l'exercice 2024

Activités	Entrées - couverts 2022	Entrées - couverts 2023	Entrées - couverts 2024	évolution 2023-2024
Machines à Sous	156796	171921	173181	0.7%
Jeux de Table	11683	13916	14594	4.9%
Restaurant	23925	25569	25534	-0.1%

Globalement, la fréquentation est en croissance avec une belle dynamique sur les jeux de table.

#### Campagne d'information

- Après campagne de communication orienté sur le Jeu en casino, faite en 2023, le casino JOA de Besançon a opté pour une nouvelle campagne de communication de masse en mai/juin 2024.

Le sujet abordé lors de cette dernière était : la restauration du casino, sa terrasse et le concours photo organisé en terrasse durant les mois de juin, juillet et août 2024.

Le plan de communication s'est construit autour d'une quinzaine de communication sur la fin du mois de Mai et début juin 2024. Voici le détail :

- Radio CHERI FM et EUROPE 2 : campagne radio de masse avec diffusions de spots radio 30 sec tous les 2 jours, en alternance sur les deux radios pendant 15j.
- Influenceur local Mikaël DEMENGE : avec promotion de notre terrasse, et du concours photos sur ses différents réseaux sociaux. Une belle opportunité avec de faire passer de bons messages et des messages positifs auprès des bisontins.
- Sur le site <https://www.joa.fr/casinos/besancon> ainsi que sur les pages Facebook, Instagram du Casino.

Les panneaux d'affichage Longue Conservation aux entrées de ville de Besançon ont été conservés. Un panneau Longue Conservation a d'ailleurs été rajouté dans la côte de Morre sur cet exercice afin de couvrir le sud-est de la ville.

### III.3. POLITIQUE RSE

Chez JOA, nous aimons être à l'avant-garde des tendances de notre industrie. En RSE comme pour les autres sujets, nous n'avons pas attendu que les réglementations s'appliquent de manière contraignante pour initier une démarche responsable et avoir de l'impact. Nous avons su écouter les attentes de toutes nos parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, Mairies...).



Nos actionnaires, clients et partenaires, veulent savoir comment JOA prend en compte et intègre les enjeux sociétaux. Les clients s'orientent de plus en plus vers des entreprises et des marques qui ont des démarches authentiques, crédibles et mesurables.

Il trouve ses fondements dès la naissance du Groupe JOA avec la création de la Fondation JOA en 2009. Nos établissements ont toujours fait preuve d'initiatives pour accroître leur impact positif sur la société et réduire les externalités négatives.

Des campagnes digitales ont permis aux salariés de remonter leurs souhaits et projets. Nos démarches participatives et pragmatiques émanent du terrain. Le rôle du Groupe est de détecter les bonnes initiatives pour enrichir la stratégie et faire en sorte qu'elles puissent être déployées partout où cela est possible.

Nous avons mis en place une organisation pour mobiliser les parties prenantes et piloter la démarche. La « team RSE » est composée de 4 personnes et chaque pilier de notre politique RSE est porté par un « sponsor » membre du comité de direction du Groupe.

La démarche JOA, structurée autour de **5 piliers**, permet d'accompagner la croissance du Groupe et offre un cadre cohérent pour que chacun puisse s'impliquer.



#### Développement local

Nous créons du lien et de l'animation dans les territoires. Nous nous inscrivons comme partenaire du développement de nos lieux d'implantation et contribuons à relever les défis sociétaux avec les acteurs locaux.



#### Environnement et énergie

Nous nous engageons à réduire nos consommations d'énergie de 40% à horizon 2030, conformément à l'ambition réglementaire. Cela constitue un vrai challenge.



#### Éthique et gouvernance

Dans tout ce que nous entreprenons, nous voulons être un challenger de notre industrie. C'est le cas de l'éthique des affaires où nous devons être exemplaire.



#### Jeu responsable

À l'écoute de nos clients, leur bien-être est notre priorité. L'obtention de la certification européenne sur le jeu responsable atteste de notre volonté d'être pionnier.



#### Égalité et capital humain

Attentifs aux potentiels de nos employés, nous nous attachons à développer leurs talents. Nous opérons dans un métier ouvert aux femmes seulement depuis une trentaine d'années. Nous nous voulons exemplaires en termes de parité, au siège du Groupe comme dans nos établissements.

*Le Groupe se mobilise, les casinos s'engagent, nos collaborateurs agissent au quotidien et les résultats sont là.*

En matière d'éthique et de gouvernance, 100% de nos équipes jeux sont formés à la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme et suivent à la lettre les procédures prévues au protocole interne JOA.



Le Groupe JOA est le seul groupe en France certifié « Responsible Gaming » par un d'audit indépendant, pour sa politique en de prévention contre le jeu excessif, attestant conformité aux meilleurs standards européens. 100% des collaborateurs bénéficient d'une continue au jeu responsable. Depuis 2023, les équipes encadrées et animées par une Responsable Prévention Groupe afin d'accélérer et renforcer la position de leader de JOA sur ces sujets.



à être  
cabinet  
matière  
de sa  
formation  
sont

JOA s'engage en faveur de l'égalité des chances et du développement du capital humain. Ainsi, en 2022 grâce à un dialogue social de qualité, le Groupe a signé un accord sur la prévention de la « pénibilité » et l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail dans nos casinos et hôtels. Par ailleurs, afin de faire rayonner nos talents, ce ne sont pas moins de 43% des recrutements sur des postes d'encadrement qui sont issus de la promotion interne, parmi lesquels 36% sont des femmes.



Et parce que l'égalité homme-femme c'est du concret chez JOA, 51% des recrutements effectués en 2022 étaient des femmes ; et le groupe affiche un index d'égalité professionnelle de 92/100 en progression de 4pts.

Par ailleurs nous sommes très soucieux du respect de la neutralité. Conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, nous prenons les mesures nécessaires permettant :

- D'assurer l'égalité des usagers vis-à-vis du service public ;
- De respecter les principes de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du contrat.

A ce titre :

- Le règlement intérieur rappelle l'obligation de neutralité des salariés.
- Nous qualifions de fautes ou comportements inadaptés, susceptibles d'entraîner des sanctions disciplinaires, toute attitude ou propos notamment agressifs, déplacés, racistes, sexistes, homophobes.
- Nous mettons à disposition des salariés des documents internes destinés à prévenir les comportements inadaptés.

Conscient de l'urgence climatique, nous poursuivons nos efforts initiés depuis plusieurs années pour atténuer encore notre impact environnemental :

- Réduction des consommations d'énergie,
- Soutien aux mobilités durables,
- Installation de bornes de recharge électrique sur les parkings,
- Amélioration de la gestion des déchets,
- Réduction du gaspillage alimentaire,
- Mise en œuvre d'une politique d'achats responsables.



Le Groupe JOA a également engagé une politique d'investissements ambitieux pour équiper les établissements de technologies de suivi et pilotage des consommations (« smart building »), combinée à un plan de sobriété énergétique avec une ambition claire : réduire nos consommations énergétiques de 40% d'ici 2030.

Et la moitié du chemin est déjà parcourue !

Enfin, le chantier en cours de construction du nouveau casino de Fécamp prévoit une certification BREEAM<sup>1</sup> du bâtiment, une première en France pour un casino.



Persuadés que le divertissement, la détente, l'émotion et les loisirs, sportifs ou culturels, participent à la reconstitution du lien social et rompent l'isolement, nous avons créé la Fondation JOA en 2009. La fin des périodes de confinement et de restriction liées à la pandémie de Covid-19 nous a permis de poursuivre notre soutien à de nombreux projets associatifs en 2022 et 2023.

La Fondation fête ses 15 ans en 2024. Depuis 2009, ce ne sont pas moins de 60 projets soutenus et plus de 400k€ de soutien financier.



Pour unir tous nos établissements autour de notre stratégie et accélérer notre transformation RSE, nous avons signé un partenariat avec Lakaa : une solution « tout-en-un », conçue pour les entreprises multisites afin d'animer, suivre et valoriser l'ensemble des actions RSE menées en local.

La plateforme Lakaa nous permet également de :

- Recenser toutes les actions RSE menées en local,
- Valoriser les engagements des équipes sur le terrain autour de la stratégie RSE
- Et faciliter la mesure d'impact de nos actions.



En 2024, les 34 casinos du Groupe ont publié pas moins de **596 actions réalisées localement**, en cohérence avec la politique RSE du Groupe.

Au Casino JOA de Besançon, de nombreuses actions RSE ont été réalisées sur l'exercice 2023-2024

- l'organisations de manifestations culturelles toutes les semaines
- la subvention financière de 2 associations sportives bisontines
- la mise en place de partenariat avec les commerçants locaux
- la mise en place de partenariats RH avec des acteurs locaux (écoles, apprentissages etc.)
- la mise en place d'un partenariat pour la collecte et le recyclage de biodéchets avec Trivial Compost
- la gestion des ressources électriques : enseigne éteinte quand le casino est fermé, relamping de l'établissement.

De nombreuses autres actions de RSE sont en réflexion pour l'exercice prochain, avec notamment le souhait de développer le volet social et environnemental.



## IV. RAPPORT TECHNIQUE

### IV.1. LOCAUX

L'établissement respecte strictement la réglementation des jeux dépendant du Ministère de l'Intérieur et les normes de sécurité exigées par les textes relatifs aux Etablissements recevant du Public (ERP).

#### Réglementation des Jeux

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés ainsi qu'un dispositif SMARWATER. Ce produit de marquage codé contre le vol s'applique sur tout objet ou câble. Utilisé en pulvérisation lors des attaques à main armée, il est parfaitement adapté à notre activité. Ces installations ont fait l'objet de nouveaux investissements au cours de l'exercice.

Malgré le recul du nombre d'agressions ces dernières années, il n'en demeure pas moins que le casino de Besançon reste fortement mobilisé avec des équipes de sécurité particulièrement attentives qui sont en liaison régulière avec les services de police et de gendarmerie. Par ailleurs, les procédures internes relatives à la manipulation des fonds sont régulièrement modifiées si nécessaire et de nouveaux matériels équipent nos coffres en back office.

Enfin, les procédures d'arrivée et de départs de nos personnels ont été revues pour éviter toutes agressions et prise d'otages.

#### Réglementation des ERP

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- La sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- L'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que BUREAU VERITAS interviennent une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Équipement, ...) intervient tous les ans à trois ans suivant les établissements. Leur dernière venue remonte au 20 juin 2022 afin de réceptionner les travaux réalisés. La commission du 7 juillet 2022 a émis un avis favorable sans aucune réserve. Une nouvelle commission de sécurité est prévue au printemps 2025.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

L'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire est strictement appliqué, et fait l'objet de vérifications, contrôles et suivi par le laboratoire SILLIKER.



En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, la présence d'un Responsable Sécurité permet de renforcer les différentes actions en place. Par ailleurs, sa présence sur site permet d'assurer, et de façon plus fréquente, les formations continues sur prévention des risques « incendie » pour le personnel et l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée et des sessions de "recyclage" sont prévues chaque année.

Les établissements sont tous équipés de défibrillateurs automatiques.

Le tableau de suivi des vérifications périodiques obligatoires est joint en annexe.

## IV.2. RESPECT DE LA REGLEMENTATION DES JEUX

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le directeur responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le directeur responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le directeur responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

L'établissement est doté d'un manuel de Procédures internes relatif à la lutte contre le blanchiment dans lequel on retrouve les règles générales émanant de notre autorité de tutelle. De plus, à la fin de la saison, le directeur du casino rédige un rapport annuel d'activité adressé au Service central des courses et jeux.

### Dispositif de prévention de l'abus de jeu

Le Casino s'engage à assurer que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables, dues à un excès de la pratique de jeu, afin que nul ne puisse sacrifier sa situation financière, sociale ou économique, qui seraient des causes pouvant altérer la déontologie et le devenir économique de la filière des casinos.

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur (respect notamment de la mesure d'interdiction de jeu) et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le casino s'est volontairement engagé depuis plusieurs années dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Bien que la pratique du jeu relève de la responsabilité individuelle, les casinos JOA ont adopté une attitude et des règles communes afin d'aider et d'être proactifs envers les personnes qui pourraient être en situation de jeu excessif.

Un protocole, baptisé "Mission Responsable", véritable dispositif de protection du joueur, a été établi. Il est appliqué dans l'ensemble des établissements du groupe JOA et s'articule autour de 3 axes :





- La mobilisation des collaborateurs
- L'accueil, l'information de nos clients
- Des solutions d'accompagnement des joueurs en difficultés

- a. LA MOBILISATION DES COLLABORATEURS qui passe par :

- La sensibilisation

Ce module de formation, destiné à l'ensemble du personnel en contact avec la clientèle, a pour objectifs de fournir les bases du phénomène d'addiction et donner des clés pour mieux comprendre le niveau d'attente et de difficultés des joueurs en abus ou dépendants et savoir réagir à l'expression de difficultés manifestes du joueur.

- La création d'une équipe de référents "coachs mission responsable"

Un module de perfectionnement est dispensé à l'ensemble des membres du comité de direction afin d'accroître leurs compétences en matière de prévention et de réduction des risques d'addiction au jeu de leurs clients. Il leur donne des clés pour :

- situer leur rôle versus le Jeu Responsable et définir le trouble lié aux jeux d'argent,
- repérer et communiquer au mieux avec les joueurs en difficulté.

- Un système d'alerte et de suivi à travers :

- L'observation des collaborateurs : des outils et procédures ont été mis en place afin que chaque collaborateur soit, à son niveau, un maillon de la chaîne d'alerte.
- Le système online qui permet au directeur de l'établissement d'être informé en cas d'évolution du comportement de jeu d'un client en fonction d'un certain nombre de critères définis.

- b. L'ACCUEIL, L'INFORMATION DE NOS CLIENTS

- Les conditions d'accès

Le contrôle systématique des identités à l'entrée des espaces jeux permet de garantir que n'y ont notamment pas accès les mineurs, les personnes interdites de jeu par décision ministérielle et celles ayant demandé, au casino, une interdiction d'accès sur une période définie.

- Le kit de communication et information client

La responsabilisation et l'information du joueur sur les risques liés à l'abus de jeu, la promotion d'un "bon mode d'emploi du jeu" et d'un profil de "joueur averti", sont des éléments essentiels de la démarche de prévention.

Un kit de communication très complet est mis en place au sein de l'établissement (affichage, flyer d'information, spot radio...).

- Un marketing responsable

C'est l'assurance de la présence des mentions légales liées à la prévention du jeu excessif sur toutes les publications et du respect de la démarche Mission responsable dans toutes les actions commerciales et de communication.

- c. DES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES JOUEURS EN DIFFICULTES

- La ligne d'assistance "Misez sur Vous"

Une ligne d'assistance téléphonique, financée en grande partie par le groupe JOA, est à disposition de tout joueur en difficulté et son entourage. Cette assistance, totalement confidentielle et gratuite, fonctionne toute l'année 7j/7 et est assurée par Pierre Perret, Fondateur de l'Institut du Jeu Excessif (2005) et Pair-aidant reconnu comme tel au sein de la FPEA (Fédération Patients-Experts Addictions) depuis 2020.

- Le break de jeu ou interdiction volontaire d'accès

Ce dispositif a pour vocation d'aider le joueur, à travers une interdiction d'accès sur une durée définie, à reprendre le contrôle de son jeu.



C'est une solution simple, formalisée par écrit au cours d'un entretien entre le joueur et un coach Mission Responsable. Durant la période définie, le client ne pourra pénétrer dans les salles de jeux de l'établissement et ne recevra aucune sollicitation ou communication commerciale.

Au terme de la période, un nouvel entretien est programmé avec le client afin de faire un point sur sa situation et décider avec lui de la suite à donner (réintégration, reconduction de la mesure, orientation vers une interdiction ministérielle).

#### L'interdiction ministérielle

Toute personne peut demander à être interdite de jeux au niveau national. Cette demande est formulée auprès de l'autorité nationale des jeux.

### **JOA : Premier opérateur de casino Français à être certifié "Responsible Gaming" à un niveau européen (European Casinos Association)**



Pour JOA, le jeu est une détente et doit rester un plaisir. L'obtention de la certification "Responsible Gaming", sceau d'excellence est une grande source de satisfaction et de fierté pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe JOA. Elle confirme la pertinence et le bien-fondé de nos pratiques engagées depuis des années en matière de jeu responsable

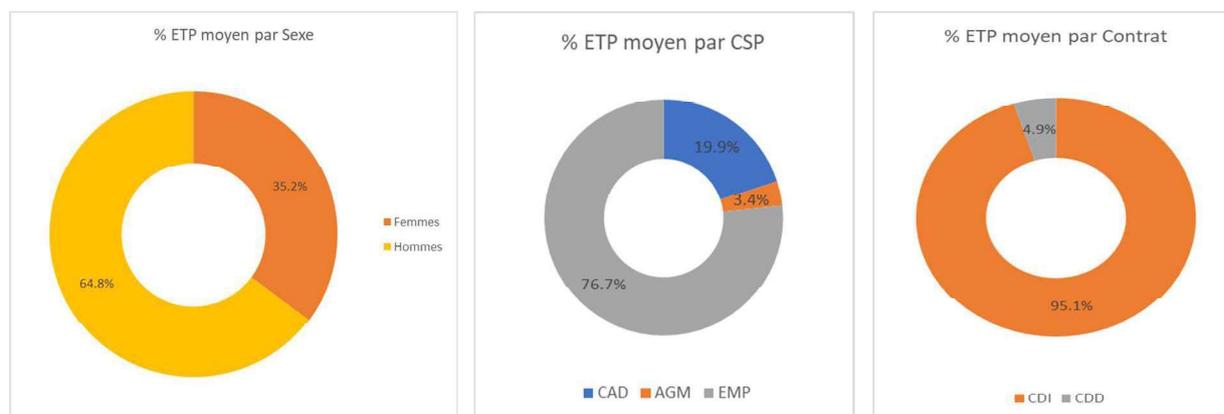
Durant la saison 2023-2024, la mise en place de webinaires trimestriels a permis aux différents interlocuteurs JOA d'échanger sur les bonnes pratiques de leurs établissements et déployer les bonnes pratiques en casino. L'une des bonnes pratiques du casino de Besançon concerne le projet de mise en place d'une convention de partenariat avec le service d'addictologie du CHU Jean Minjot. Ce projet en cours de construction pourrait être finalisé courant 2025.

### **IV.3. DESCRIPTIF DU PERSONNEL**

#### Les effectifs

L'effectif en Equivalent Temps Plein est de 58.8 collaborateurs(trices) réparti(e)s en 20.67 femmes et 38.13 hommes contre 60.6 personnes pour l'exercice précédent.

Cette baisse des effectifs s'explique principalement par des difficultés à pourvoir certains postes notamment dans des secteurs comme les jeux de table ou la restauration.



Historiquement, les femmes sont moins représentées dans les catégories Cadres que les hommes ; cette situation s'explique notamment par le fait que l'accès aux métiers du casino était fermé aux femmes dans la mesure où le travail de nuit leur était légalement interdit (hormis pour les travaux des services d'hygiène ou postes à dimension



technique). L'interdiction du travail de nuit des femmes sera levée globalement en France par la Loi du 9 mai 2001.

### La formation du personnel

La politique sociale du groupe a toujours placé autant que possible les savoir-faire des équipes au cœur de ses responsabilités et préoccupations, en rendant chacun/e acteur de son parcours. Cette logique se poursuit et se renforce, grâce à l'outil de e-learning dont le déploiement sera concrétisé sur l'exercice 2022-2023

Aussi, afin de continuer de répondre au mieux à ces enjeux, la Direction poursuit l'orientation de la formation professionnelle engagée depuis maintenant plusieurs années afin de poursuivre les efforts qui visaient l'affirmation de la marque et la déclinaison des valeurs et standards JOA, qu'il s'agit toujours d'ancrer dans les comportements quotidiens au service des clients.

A ce titre, les axes majeurs du plan de développement des compétences 2023 consisteront en la transformation de nos engagements de la démarche RSE « JOUER POUR DEMAIN » en réalité opérationnelle quotidienne avec un impact en termes de besoin de compétences :

- D'une gouvernance responsable avec :
  - Programme de formation LCB-FT
  - Un renforcement des sensibilisations / formations sur la protection de données confidentielles ET la sécurité informatique
- De la promotion du jeu responsable et de l'expérience client avec :
  - Des actions pour toujours mieux accompagner les équipes pour la détection et l'accompagnement des situations délicates en termes d'addiction, notamment en termes de jeu et d'alcool, dans le prolongement de la certification JOA et de la « Mission responsable »
  - La poursuite de la consolidation de nos savoir-faire sur les protocoles en lien avec l'hygiène et la sécurité des clients et des équipes
  - Le développement de modules pour encourager la satisfaction clients grâce notamment à la qualité d'accueil, la gestion des doléances clients, et l'expertise métiers des équipes \$
- Du développement de l'égalité et du capital humain, axé autour des équipes de la société via :
  - Des actions de formation / sensibilisation pour l'amélioration des conditions de travail via la gestion des rythmes de travail, la gestion des situations conflictuelles...
  - Des modules de formation / cursus de développement dans le cadre de la détection des talents de l'entreprise
- De l'essor local des partenaires intentionnels et culturels locaux, via les relations écoles pour des stages ou alternance, visant à promouvoir notre secteur, ainsi que nos compétences de demain, ou le travail avec des prestataires locaux !
- De la préservation de l'environnement et de l'énergie, par le biais d'action de sensibilisation / formation des équipes (et des clients) sur les écogestes, la gestion des déchets, la limitation des déplacements quand c'est possible

### LES DONNÉES CLÉS

23	stages de formations réalisés			
99	stagiaires formés	soit	51	collaborateurs(rices) formé(e)s
33,69	jours de formation réalisés	soit	0,57	jours de formation en moyenne par collaborateurs(rices)
235,83	heures de formation réalisées	soit	4,01	heures de formation en moyenne par collaborateurs(rices)
10 329,08 €	de coûts de formation engagés	soit	179,28 €	de coût moyen de formation par collaborateurs(rices)



#### IV.4. EFFORT ARTISTIQUE ET CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VILLE

##### Animations internes au titre du cahier des charges

Spectacles, concerts .....	39 420 €
Animations dansantes (thés, repas dansants).....	1 733€
Expositions artistiques.....	€
Autres .....	6891 €
<hr/>	
Sous-total .....	49 127€

##### Animations internes hors cahier des charges

Spectacles, concerts .....	€
Animations dansantes (thés, repas dansants).....	€
Expositions artistiques.....	€
Autres .....	€
<hr/>	
Sous-total .....	0 €

##### Animations externes au titre du cahier des charges

Partenariat (manifestations sportives et culturelles au niveau de la commune).....	€
Sponsoring (associations, clubs sportifs, grands évènements) .....	€
Participation à la vie communale.....	300 000€
Participation à l'office du tourisme .....	
Autres .....	€
<hr/>	
Sous-total .....	300 000€

##### Animations externes hors du cahier des charges

Partenariat (manifestations sportives et culturelles au niveau de la commune).....	€
Sponsoring (associations, clubs sportifs, grands évènements) .....	8 898€
Participation à la vie communale.....	
Participation à l'office du tourisme .....	
Autres .....	€
<hr/>	
Sous-total .....	8 898€

##### Autres dépenses

Animations jeux gratuits .....	90 297€
Dépenses de communication (hors spectacles et concerts) .....	6 366€
<hr/>	
Sous-total .....	96 664€

---

TOTAL DES DEPENSES ..... 454 688 €



## V. RAPPORT FINANCIER

### V.1. POLITIQUE TARIFAIRE - INFORMATIONS GENERALES

La politique tarifaire n'a pas évolué depuis l'année dernière sauf pour couvrir les impacts de la hausse des matières premières. Le restaurant n'a pas modifié son offre et conserve le concept " Le Comptoir" avec principalement :

- Une carte « brasserie » évoluant souvent ;
- Des formules adaptées à la clientèle professionnelle
- L'ouverture en continu de la terrasse jusqu'à fin septembre

Toutes ces démarches ont été réalisées dans le but d'attirer une nouvelle clientèle plus large.

### V.2. TARIFS APPLIQUES EN RESTAURATION

#### Tarifs de consommations (TTC service compris)

Produit	Tarif 2021	Tarif 2022	Tarif 2023	Tarif 2024
Café	1,70 €	1,70 €	2,50 €	2,50 €
Jus de fruit	3,30 €	3,70 €	5,00 €	5,00 €
Soda	de 2,90€ à 5€	de 2,60€ à 4,50€	5 €	5 €
Eau minérale (1/2 l)	3,40 €	3,40 €	6,00 €	6,00 €
Apéritif	de 3,7€ à 7,50€	de 3,70€ à 8,00€	de 5€ à 12,00€	de 5€ à 12,00€
Apéritif anisé	de 3,50€ à 3,70€	de 3,50€ à 3,70€	5,00 €	5,00 €
Bière	de 4,10€ à 7,50€	de 2,70€ à 9,50€	de 5.50€ à 10€	de 5.50€ à 9€
Cocktails	de 6,50€ à 8,00€	de 5,50€ à 8€	de 7€ à 10€	de 8€ à 12€
Champagne	7,50 €	7,50 €	11,00 €	11,50 €

#### Tarifs de la restauration (TTC service compris)

Produit	Tarif 2021	Tarif 2022	Tarif 2023	Tarif 2024
Plat du jour	12,00 €	13 €	14 €	14 €
Menu Ardoise	29,00 €	de 31€ à 33€	36,00 €	36,00 €
Menu Kid's	12,00 €	12 €	12 €	12
Entrées	de 7€ à 12€	de 7,50€ à 12€	de 11€ à 13€	de 10 à 12€
Viandes	de 14€ à 22€	de 16€ à 22€	de 18€ à 21€	de 18€ à 21€
Poissons	17,00 €	de 18€ à 21€	20 €	de 18 à 20€
Desserts	de 6,50€ à 7,50€	de 6,50€ à 8€	de 3€ à 9€	de 3€ à 10€
Eau minérale (50cl l)	3,40 €	3,40 €	6,00 €	6,00 €
Vin (75 cl)	de 16,50€ à 44,80€	de 16,50€ à 44,80€	de 19€ à 49€	de 19€ à 50€
Champagne (75 cl)	de 55€ à 120€	de 55€ à 120€	de 62€ à 92€	de 62€ à 92€



### V.3. JEUX : MINIMAS ET DENOMINATIONS

Jeux	Minimum de Mises
Roulette Anglaise	2 €
BlackJack	5 €
Ultimate texas Hold'Em	2 €
Roulette Anglaise Electronique	1 €
BlackJack Electronique	2 €
Machines à sous	de 0.01 € à 2€